



ÉDITORIAL DU PRÉFET DÉLÉGUÉ

Pour vous permettre de bénéficier régulièrement d'informations sur la reconstruction et l'action de l'État, la Préfecture des Alpes-Maritimes met en place une lettre qui vous sera adressée régulièrement.

Nous restons bien entendu à votre écoute pour la faire évoluer.

Xavier PELLETIER, préfet délégué, chargé de la reconstruction des vallées

ACCOMPAGNER LA RECONSTRUCTION DES VALLÉES...

Compte tenu de la gravité de l'épisode météorologique méditerranéen associé à la tempête Alex, le Gouvernement a désigné, dès le 6 octobre, une mission d'inspection interministérielle confiée conjointement au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et à l'Inspection générale de l'administration (IGA), mission qui s'est rendue dans les Alpes-Maritimes les 28, 29 et 30 octobre.

La mission a pu échanger avec les élus des collectivités concernées par les dégâts causés par la tempête.

Outre l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de la dotation de solidarité, la mission s'est attachée à poser un diagnostic et à apporter une analyse de l'événement et de ses conséquences.

La mission s'est vue également confier le pilotage d'un retour d'expérience national articulé avec le retour d'expérience engagé sous l'égide du préfet des Alpes-Maritimes.

A la suite du déplacement du Président de la République à Tende le 7 octobre dernier et à l'annonce d'une mobilisation exceptionnelle de l'État, un Préfet délégué chargé de la reconstruction des vallées a été nommé. En poste depuis le 16 octobre et placé auprès du Préfet des Alpes-Maritimes, Xavier Pelletier a pour mission de gérer les urgences et de coordonner le lourd processus de reconstruction, en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs et opérateurs impliqués dans la reconstruction.

Il dispose pour ce faire d'un adjoint, le sous-préfet de Nice-Montagne, Yoann Toubhans, de

l'appui des services de l'État. Il a mis en place une équipe de proximité, la mission interministérielle pour la reconstruction des vallées (MIRV).

La sous-préfète chargée des politiques sociales et de la ville, Patricia Valma, coordonne quant à elle les questions d'accompagnement, d'insertion et de relogement des sinistrés.

Le préfet délégué à la reconstruction est très présent sur le terrain, au contact des élus locaux, des habitants, des chefs d'entreprises et a mis en place plusieurs groupes de travail opérationnels avec l'ensemble des partenaires concernés :

- **le groupe relogement et accompagnement des sinistrés**, qui veille à ce que chaque sinistré trouve une réponse à ses besoins (ex : mobilisation du fonds d'aide au relogement d'urgence...)

- **le groupe emploi-insertion** dont l'objet est de coordonner les actions des différentes collectivités et de l'État dans la phase post-urgence, sur la question de l'emploi et l'insertion des sinistrés (ex : travail sur les calendriers des marchés publics et les volumes de clauses d'insertion ainsi que sur les besoins de main d'œuvre dans les vallées)

- **le groupe économie et soutien aux entreprises**, composé de la CCI Nice Côte d'Azur, de la Chambre des métiers et de l'artisanat régional, de l'Union Patronale des Entreprises 06, de l'URSSAF, des tribunaux de commerce et des collectivités territoriales (Département, Métropole et CARF) : l'ambition est de répondre aux problèmes et difficultés que rencontrent les entreprises. Les problématiques régulièrement abordées concernent la question des charges sociales, des relations avec les assurances, de l'accessibilité, l'accès aux marchés publics... Toutes les questions adressées par les chefs d'entreprises sont examinées afin d'y apporter des solutions concrètes et rapides. (ex : une réunion de travail a été organisée à Tende afin d'accompagner la reprise de la supérette SPAR dont le rôle est structurant pour la commune).

- **le groupe soutien aux agriculteurs** avec les partenaires du monde agricole (Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, représentants des exploitants...) qui pilote les aides aux agriculteurs sinistrés (aides de première urgence, mises à l'abri, relocalisation temporaire ou définitive, aides économiques, approvisionnement en foin, procédures d'indemnisation par les assurances, procédure de calamité agricole, recherche de terrains ou de solutions de relocalisation...). L'arrêté ministériel de reconnaissance de la calamité agricole pris début février a octroyé un premier volant d'indemnisations, à hauteur de 253 000 €. Des permanences sur le terrain avec les partenaires du groupe de travail ont été organisées pour aider les agriculteurs sinistrés à remplir leurs dossiers.



Le préfet Pelletier et la mission IGA / CGEDD à Saint-Martin-Vésubie

METTRE EN SÉCURITÉ LES HABITANTS

Identifier les bâtiments qui présentent des risques

Parallèlement à cette expertise bâtiminaire, un travail d'identification des zones à risques et des mesures de protection des biens à envisager a été entrepris.

L'établissement d'une cartographie des risques

S'agissant des zones à risques, une procédure de porter à connaissance (PAC) rapide sur les communes les plus touchées par la tempête Alex a été élaborée par les services de l'État - DDTM. Une présentation par le Préfet délégué avec la DDTM et le service restauration des terrains en montagne-RTM- de l'Office national des forêts a eu lieu dans 10 communes et se poursuit actuellement.

Le PAC, qui sert de guide à l'octroi des autorisations d'urbanisme, identifie plusieurs zones : la zone d'exposition directe au risque (zone rouge / pour laquelle la règle générale est l'inconstructibilité), la zone d'exposition rapprochée (zone orange / pour laquelle la règle générale est également l'inconstructibilité mais avec possibilité d'intervention sur le bâti existant sous condition) et la zone d'étude au cas par cas, (zone jaune / qui permet les constructions sous condition).

L'étude des flux hydrauliques et des protections à mettre en place

La bonne prise en compte du risque passe par l'analyse de l'évènement et de son impact sur le lit des rivières. Il faut aussi observer les mouvements des sols car nous constatons encore, sur les trois vallées, des phénomènes de glissement de terrain, d'affaissement des sols... Sur la base de ces analyses, les services spécialisés étudient les protections qui peuvent être envisagées.

A ce titre, des ateliers de travail ont été mis en place et se poursuivent avec les autorités en charge de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), plus souvent dite « compétence GEMAPI », une compétence juridique nouvelle, au même échelon territorial l'urbanisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour assurer synergies entre politiques d'aménagement et gestion de l'eau confiée depuis le 1er janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes) afin de les aider à proposer un schéma de protection hydraulique et déterminer ainsi les travaux de protection des habitations et des infrastructures à mettre en oeuvre. L'ensemble des

acteurs compétents et sachant sont mobilisés à savoir : DDTM, RTM, Office français de la biodiversité, CEREMA, Conseil départemental, Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté d'agglomération de la Riviera française, SMIAGE.

C'est seulement une fois ce travail achevé, qu'une cartographie des risques pourra être partagée avec



Le nouveau lit de la Vésubie

les habitants et que les biens éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, pourront être identifiés.

Les études relatives à la prévention des inondations, en cohérence sur l'ensemble des bassins versants ainsi que les travaux correspondants seront entrepris dans un second temps avec une recherche d'exemplarité tant en matière d'ef-

ficacité hydraulique que de respect de l'environnement, développement économique et définition partagée de nouveaux paysages.

Le rachat des biens exposés /sinistrés et la mobilisation du fonds Barnier

Le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM / dit « fonds Barnier ») est l'un des principaux outils de la politique de prévention des risques naturels.

Ce fonds permet notamment de financer des acquisitions amiables de bien fortement sinistrés (à plus de 50 % de leur valeur vénale) par des aléas naturels ou de biens particulièrement exposés à la survenance d'aléas. Il n'est pas un outil d'indemnisation de même nature que les assurances, qui garantissent les dommages aux biens, et ne pourra pas intervenir pour la réparation des biens. C'est un fonds de gestion des risques.

Les mesures d'acquisitions sont soumises au respect d'une première condition préalable : les biens bâtis concernés doivent bénéficier d'une garantie « catastrophe naturelle » liée à l'assurance contractée pour couvrir les dommages aux biens.

Lorsque les études de protection seront achevées, des entretiens auront lieu commune par commune et ce avant la fin du premier semestre pour présenter le résultat aux habitants et évoquer directement avec les personnes concernées le rachat des biens que l'autorité publique considère comme exposés. Les biens susceptibles de faire l'objet d'un rachat sont identifiés par l'État et la commune. Aussi, vous n'avez pas besoin de formaliser de demande.

L'acquisition des biens par les communes avec l'aide de l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur

L'EPF PACA assistera les communes dans l'acquisition des biens éligibles au fond Barnier. L'EPF, en lien avec le pôle risque de la DDTM, a préparé une méthodologie permettant d'optimiser les délais d'acquisition des biens jugés prioritaires. L'équipe opérationnelle de l'EPF accompagné de la DDTM a rencontré les élus de Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie, Breil-sur-Roya, Saorge, Tende, Fontan, La Bollène, Venanson, Belvédère et Lantosque en février et mars afin d'avancer concrètement.

Protéger les habitants

Suite à la tempête Alex, de nombreux bâtiments ont été impactés et rendus inhabitables du fait de destructions ou d'une forte exposition au risque.

La cellule bâtiminaire mise en place par les services de l'État (direction départementale des territoires et de la mer-DDTM) a évalué en un temps record plus de 2500 bâtiments et a notamment identifié 178 bâtiments détruits, 186 bâtiments ayant subi de lourds dégâts et 116 bâtiments ayant subi des dommages légers rendant impossible le séjour. Les maires des communes ont pris, avec l'appui de l'État, des arrêtés d'évacuation afin de protéger leurs administrés.

Afin d'affiner les diagnostics, le bureau d'étude SAS DEKRA a été mandaté par l'État pour expertiser à nouveau certains bâtiments avec l'appui de la DDTM.

Lorsque cette 2ème expertise valide le bon état structurel du bâtiment, une évaluation de l'exposition aux risques naturels des biens est réalisée afin de permettre aux maires, le cas échéant, de lever les arrêtés d'évacuation.



Maison à la Tour-sur-Tinée



RÉTABLIR LES MOBILITÉS : COORDONNER LES INTERVENTIONS

La tempête Alex a occasionné la destruction d'une centaine de kms de routes et la destruction d'une quarantaine d'ouvrages d'art. Des chantiers importants ont permis rapidement de rouvrir les axes structurants, mais aussi de créer des pistes... Les services de l'État actualisent et mutualisent au quotidien l'information dans le cadre d'une cellule infrastructure ; des points de situation animés par le préfet délégué en charge de la reconstruction permettent d'assurer la coordination nécessaire entre les intervenants.

Reconstruction des routes et des ponts

- Dans la vallée de la Roya, le Conseil départemental a mené un vaste chantier de rétablissement des circulations sur la RD 6204 et travaille sur des circulations plus pérennes. La route-piste RD 6204 ré-ouverte fin novembre permet de circuler entre Fontan et Saint-Dalmas de Tende sur des créneaux horaires réservés, afin de permettre la poursuite des travaux et assurer la sécurité des usagers. Un alternat scandé par des feux de signalisation permet une ouverture plus importante de l'axe entre 17h30 et 7h00 et en continu le WE.



Mise en place du Pont Bailey à Tende

Un pont Bailey a été mis en service en décembre sur la commune de Tende par le Centre national des ponts et secours avec l'appui du Conseil départemental, qui a par ailleurs installé deux ponts provisoires (Cairos et Ambo) mis en service le 10 mars afin d'améliorer les conditions de circulation pour les habitants.

Les informations relatives aux horaires de passages et aux avancées du chantier sont sur le site : <https://www.departement06.fr/informations-chantiers-en-temps-reel/vallee-de-la-roya-37587.html>

- Dans la vallée de la Vésubie, la Métropole de Nice Côte d'Azur mène également d'importants travaux pour sécuriser les accès, notamment sur la RM 2565, qui a été ré-ouverte. Plus en aval, la RM 6102 est ré-ouverte depuis le 22 janvier afin de faciliter les circulations le long du Var.

Deux ponts provisoires ont également été installés : en remplacement du pont Maïssa au nord de Saint-Martin-Vésubie, rétablissant la liaison essentielle avec la Colmiane et Venanson en lieu et place du pont de la station essence emporté par les intempéries. Des études de construction d'un pont définitif vont être lancées.

Par ailleurs, grâce au travail des services de la Métropole, l'accès à la route de la Tinée (RM 2205) a été rétabli rapidement après la tempête, puis conforté.

Les informations relatives à la circulation et à l'avancée des chantiers sont consultables sur le site <https://nicedeazur.org/actualite/2020/10/21/temp%C3%AAte-alex-point-de-situation-quotidien>

Circulations ferroviaires et transport interurbain

- Rétablie dès le 8 octobre pour acheminer vivres et matériel

jusqu'à Saint-Dalmas-de-Tende, la ligne de chemin de fer de la Roya est coupée à Fontan depuis le 28 novembre en raison de l'affaissement du mur à arcatures de Camara (sortie de Fontan).

La SNCF a entrepris de lourds travaux avec un chantier sous tension 7 jours/7. Près de 300 clous et 240 920 litres de béton de scellement ont été injectés dans la paroi. Des travaux d'enrochement ont permis de stabiliser les butées au pied du versant. Ils seront pérennisés par la suite en fonction des résultats des études hydrauliques globales effectuées dans la vallée.

Un bilan d'étape réalisé le 15 février par SNCF Réseau a conclu, malgré quelques mouvements très faibles toujours observés sur le mur à arcatures, à une probabilité de sauver l'ouvrage à 95%. SNCF Réseau précise que les circulations pourraient reprendre vers début mai 2021. Sur la ligne, les travaux de confortement de voie, de protection de berge, de nettoyage et curage de drain sont par ailleurs entrepris.

- Le réseau de transports interurbains (réseau Zest www.zestbus.fr), géré par la Communauté d'agglomération de la Riviera française, permet de maintenir des liaisons



Travaux sur le mur à arcatures

entre le haut de la vallée de la Roya et le littoral. Un service est notamment assuré entre la gare SNCF de Breil-sur-Roya et la gare provisoire de Saint-Dalmas-de-Tende.

Les transports scolaires ont également été adaptés et mis en place dans la vallée.

L'accessibilité des vallées avant de prendre la route consultable sur : www.inforoutes06.fr

Les sentiers et itinéraires de randonnée sont accessibles sur le site : <https://randoxygene.departement06.fr/> www.mercantour-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/ou-sinformer/vigilance-sentiers

Désenclaver les sinistrés, soutenir l'activité : les missions hélicoptères

La préfecture des Alpes-Maritimes a mis en place un service d'intérêt général d'hélicoptères, dont un hélicoptère lourd. Ses missions : venir en aide aux sinistrés, aux entreprises, aux agriculteurs pour acheminer du ravitaillement, des matériaux, pour hélitreuiller des véhicules enclavés, pour alimenter des troupeaux isolés...

Depuis le 1er janvier, le super Puma de la société SAF Hélicoptères a accompli plus de 20 missions sur les communes de Breil-sur-Roya, Saorge, Clans, Tende, La Tour-sur-Tinée.

Parmi celles-ci l'hélitreuillage de 21 véhicules isolés dont 2 engins agricoles, le transport de tuyaux, bigs bags de matériel, dont 9 pour le compte d'exploitants agricoles ou éleveurs (approvisionnement en grains, en foin...).

Ces missions ont notamment permis l'amenée de matériaux pour l'adduction d'eau et la réalisation de travaux communaux (Canal de Granile à Breil) ou pour des particuliers isolés (Cairos) et l'appro-



Hélitreuillage sur Saorge

visionnement en eau, vivres et carburant sur Castérino.

La Région Provence Alpes-Côte d'Azur a également mis en place un hélicoptère dédié au transport de personnes avec un service 3 jours par semaine au départ de Tende.



SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES HABITANTS

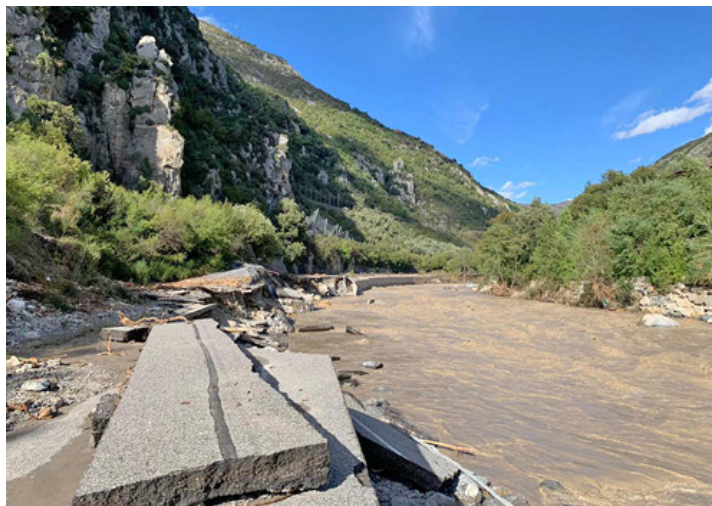
Fiscalité

Les entreprises sinistrées ont eu la possibilité d'obtenir des délais de paiement, les demandes ont fait l'objet d'un examen bienveillant de la part de la Direction départementale des Finances publiques.

Pour les locaux professionnels détruits ou dont l'accès ou l'occupation sont devenus impossibles, la CFE 2020 a été dégrèvée à titre gracieux et la situation a été prise en compte pour 2021. Concrètement une douzaine d'entreprises ont bénéficié d'un dégrèvement de CFE, pour un montant global de près de 10 000 €.

S'agissant des particuliers, pour les logements détruits ou dont l'accès ou l'occupation sont devenus impossibles, près de 450 habitants des vallées ont bénéficié de dégrèvements d'impôts locaux – taxes foncières et taxe d'habitation – pour un montant global de plus de 300 000 €.

Une procédure dérogatoire a été mise en place afin. En effet, les dégrèvements d'office ont été prononcés sur la base des listes établies par les services de l'Etat,



sans que les sinistrés aient à formuler une demande préalable. Pour l'avenir, il sera tenu compte des situations se caractérisant par un immeuble demeuré inhabitable ou ayant subi une dépréciation durable.

Charges sociales

Suite à la tempête Alex, toutes les mises en recouvrement ont été

stoppées. 1 191 entreprises bénéficient d'un report de cotisations. Le dispositif d'aide d'urgence catastrophes et intempéries a été activé pour les travailleurs indépendants (241 dossiers ont reçu une aide de 2 000 euros). Le groupe de travail économie et soutien aux entreprises assure un accompagnement pour les aspects relatifs aux charges sociales. À titre d'exemple l'entreprise Oli-

vier MASSA à Tende fait l'objet d'un suivi spécifique.

Assurances

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la fédération française des assurances, afin de faire le point sur le processus d'indemnisation des particuliers et des entreprises et articuler ce processus avec le travail d'expertise bâtiminaire et de mobilisation du fonds Barnier entrepris par l'État. Par ailleurs, les problématiques collectives ou récurrentes rencontrées par les entreprises et les particuliers dans leur rapport avec leurs assurances font l'objet de signalements auprès de la fédération. S'agissant des litiges individuels, un médiateur de l'assurance peut être saisi par les particuliers qui rencontrent des difficultés concernant l'application ou l'interprétation du contrat.

Pour plus d'informations : <https://www.ffa-assurance.fr/infos-assurance-des-catastrophes-naturelles>
<http://www.mediation-assurance.org/Accueil>

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La dotation de solidarité est l'outil financier qui permet à l'État (dans un rôle d'assureur) d'indemniser les collectivités territoriales pour les infrastructures perdues (routes, ponts...). Une avance de près de 26 M€ a été versée aux collectivités dès le mois de décembre.

Suite à une très lourde instruction des dossiers (1500 opérations à traiter), l'État annoncera ensuite le montant d'indemnisation qui sera porté par la dotation de solidarité. D'autres financements seront également engagés.



Mission interministérielle de reconstruction des vallées

pref-reconstructionvallees
@alpes-maritimes.gouv.fr

Xavier PELLETIER

Préfet délégué chargé
de la reconstruction
des vallées

Yoann TOUBHANS

Sous-préfet de Nice-Montagne

Rosa FULGINI

Assistante

Patricia VALMA

Sous-préfète chargée
des politiques sociales
et de la ville

Christine GHILARDI

Secrétaire générale de la MIRV
(préfecture)

Guylain THEON

Ingénierie et appui aux terri-
toires sinistrés (DDTM)

Jean-Marc BOUVET

Économie et soutien
aux entreprises (DDFIP)

Nicolas ALLEMAND

Soutien au monde agricole
(DDTM)

